MUTANDIS
Accélérateur de marques

COMMUNIQUÉ
FINANCIER

INDICATEURS **ANNUELS**
au 31 décembre 2021

FORTE HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET STABILITÉ DE L'EBE EN 2021

> Une année 2021 en ligne avec la guidance annoncée ;
> Le Chiffre d'affaires est en nette hausse, notamment par la contribution de la marque Season Brand (5 mois de CA) ;
> Néanmoins, l'EBE est resté stable en raison de la hausse des matières premières et des coûts logistiques.

En date du 22/02/2022, le gérance a décidé d'arrêter les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 comme suit :

Chiffre d'affaires annuel consolidé 2021 : 1 685 MDH +20,7% (+6,6% à périmètre constant)

Par activité, les variations annuelles se détaillent comme suit :

- **Détergents :** nos marques propres sont en recul (-4%), suite à une année 2020 exceptionnelle marquée par la surconsommation de détergents ;
- **Produits de la mer :** le chiffre d'affaires est en hausse de +5% grâce à l'amélioration des approvisionnements, en particulier au T4 2021 ;
- **Bouteilles alimentaires :** le CA est en forte hausse +53% grâce à la levée des restrictions sanitaires et à la répercussion de la hausse du PET dans nos prix de ventes unitaires ;
- **Jus de fruits :** le chiffre d'affaires ires jus est en hausse de +9%, avec des progressions tant au Maroc, qu'à l'export ainsi qu'avec les compagnies aériennes (réouverture des frontières) ;
- **Season Brand :** 5 mois de chiffre d'affaires de la marque Season conformément à nos prévisions.

S'agissant du T4 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 529 MDH (+14% vs T4 2020). Il est réparti comme suit :

	T4 2021	VAR ch	VAR vol.
Détergents	197	-4%	-2%
Produits de la mer	183	16%	1%
Bouteilles alimentaires	92	67%	44%
Jus de fruits	53	6%	13%
Season Brand	524		
Autres	-1		

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MDH

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) 2021 : 224 MDH (-0,6%)

- Dégradation de la marge sur coûts matières sur la quasi-totalité des gammes en raison de la hausse mondiale des prix des intrants ;
- Compensée par la contribution de Season Brand (5 mois d'activité).

Résultat Net Courant* 2021 : 77 MDH (-3,6%)

- Légère hausse des amortissements consécutive aux programmes de développement initiés depuis 2019 ;
- Hausse des frais financiers relative à la dette d'acquisition de Season Brand.

* Hors éléments non courants et impôts différés

Capex, Dette Nette et Dividende

Capex : l'investissement à fin décembre 2021 s'élève à 68 MDH dont 65 MDH relatifs à l'acquisition de Season Brand.

Dette nette bancaire : 716 MDH les 366 MDH au 31 décembre 2020, dont 656 MDH de l'acquisition de Season Brand, soit un gearing de 42%.

Dividende 2022 proposé : 8,5DH par action, stable par rapport à 2021.

Guidance 2022 :

- L'année 2022 devrait consolidre une forte hausse du chiffre d'affaires, notamment grâce à la contribution de Season sur une année pleine.
- La hausse prévue des prix de vente devrait permettre un retour progressif à une marge en ligne avec celle de l'exercice 2021.

Les détails des comptes sont disponibles sur notre site internet www.mutandis.com

Tous les chiffres sont issus des comptes consolidés sur normes IFRS audités. MDH : 10 Dirham DH =

MUTANDIS - 22, boulevard Abdelkrim El Khattabi
Casablanca, Maroc
Téléphone : 05 22 98 42 88
MARQUES PROPRES

CONTACT INVESTISSEURS :
finance@mutandis.com

MUTANDIS
Accélérateur de marques

Société en Commandite par Actions Faisant Appel Public à l'Epargne
Capital 924.673.700 dirhams
Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40181569

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Le 1er avril 2022 à 10 heures 30 minutes

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **MUTANDIS SCA**, Société en Commandite par Actions faisant appel public à l'épargne, au capital de 924.673.700 dirhams, dont le siège social est établi au 22 Boulevard Abdelkrim Al Khattabi à Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n°180 175 (ci-après la « **Société** »), sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra à la Villa Roosevelt (3, Boulevard Moulay Rachid, ex - Roosevelt), à Casablanca, le **1er avril 2022 à 10 heures 30 minutes** (ci-après « **l'Assemblée Générale** »).

Ci-après l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, les modalités pratiques de participation à cette Assemblée Générale, et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée disposent d'un délai de **dix (10)** jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La demande d'inscription des projets de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social de la Société contre accusé de réception dans le délai précité.

Tous les documents et informations prévus à l'article 121, 121 bis et 141 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée peuvent être consultés sur notre site Internet : www.mutandis.com.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour présentés par les actionnaires de la Société.

Le Gérant

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du Gérant, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport du Gérant, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et distribution de sommes;
4. Mandats des membres du Conseil de Surveillance ;
5. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
6. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
7. Quitus à conférer au Gérant pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
8. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
9. Décharge au Gérant de la délégation de pouvoir qui lui a été conférée à l'effet de réaliser l'augmentation du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 novembre 2021 ;
10. Pouvoirs en vue des formalités ;
11. Questions diverses.

MODALITES DE PARTICIPATION

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut participer à l'Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer à cette Assemblée Générale, déposer au siège social de **MUTANDIS SCA** à *Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi*, **cinq (5) jours** au plus avant la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut y participer personnellement, par correspondance ou en donnant pouvoir à une personne de son choix parmi les personnes énumérées ci-après.

Modalités de vote par pouvoir

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un pouvoir. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Pour tout pouvoir d'un actionnaire adressé à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Le modèle de pouvoir est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Il peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : www.mutandis.com.

Le pouvoir doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et, (i) soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception, (ii) soit déposé contre récépissé (remise en mains propres), au siège social de **MUTANDIS SCA** à Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi, **cinq (5)** jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout pouvoir non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen d'un formulaire de vote par correspondance.

Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires au siège social de **MUTANDIS SCA**. Il peut également être téléchargé sur le site internet de **MUTANDIS SCA** : www.mutandis.com. Il doit être envoyé au siège de la Société à *Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi*, accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé contre accusé (remise en mains propres), à l'adresse ci-dessus indiqué, **au plus tard deux (2) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Gérant, l'exposé du rapport du Conseil de Surveillance, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de **46.817.361,00** dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Gérant, l'exposé du rapport du Conseil de Surveillance, et à la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que les montants distribuables se composent :

- du résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élevant à **46.817.361,00** dirhams diminué de la réserve légale,
- du report à nouveau de **12.502.765,36** dirhams,
- de la prime d'émission de **132.914.006,43** dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de **2.340.868,05** dirhams à la réserve légale, la somme de **938.428,01** dirhams en report à nouveau, et de distribuer un montant de **8,50** dirhams par action (dont **56.040.830,30** dirhams à prélever sur le bénéfice distribuable et **23.116.842,50** dirhams à prélever sur la prime d'émission), soit un montant total de **79.157.672,80** dirhams répartti comme suit :

- **560.408,30** dirhams revenant à l'Associé Commandité,
- **78.597.264,50** dirhams revenant aux Actionnaires Commanditaires.

Après (i) l'augmentation du capital social de la Société constatée en date du 10 février 2022, (ii) l'affectation du résultat de l'exercice 2021 et (iii) la distribution, les capitaux propres de la Société s'établiront de la manière suivante:

Capital social	924.673.700,00	dirhams
Réserve légale	26.809.668,50	dirhams
Report à nouveau revenant à l'Associé Commandité	8.087,95	dirhams
Report à nouveau revenant aux Actionnaires Commanditaires	930.340,05	dirhams
Prime d'émission (avant imputation des frais d'augmentation de capital)	284.797.163,93	dirhams
Total capitaux propres	1.237.218.960,43	dirhams

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate la démission de Messieurs **Othmane TAJEDDINE** et **Hakim BELMAACHI** de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance et de leur décharge de ce chef pour ne pas avoir exercé de leur remplacement.

Ainsi, le Conseil de Surveillance est désormais composé des 10 membres suivants :

1. Monsieur **Jaouad ALAMI HASSANI,**
2. Monsieur **Karim AYOUCHE,**
3. Madame **Souad BENBACHIR HASSANI,**
4. Monsieur **Zouhair BENNANI,**
5. Madame **Laila BENNIS,**
6. Monsieur **Zouhair Mohammed Karim BENSAID,**
7. Monsieur **Rachid HADNI,**
8. Madame **Dayae OUDGHIRI,**
9. Monsieur **Luc André RIGOUIZZO,**
10. Monsieur **Mohamed TAZI.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération d'un montant de **300.000** dirhams bruts, au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la loi n°17-95 relative à la Société Anonyme telle que modifiée et complétée, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conclusions, engagements et opérations, dont il fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus au Gérant pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par Madame **Bahaa SAAIDI,** et le cabinet **GRANT THORNTON** représenté par Monsieur **Faïçal MEKOUAR,** pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Gérant sur l'opération d'augmentation de capital de la Société, d'un montant de **300.000.000** de dirhams, prime d'émission incluse, (i) approuve l'utilisation faite par la Gérance des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 08 novembre 2021 et (ii) lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

****

SCA au capital de 924.673.700 DH
RC 180 175 – IF 40181569 – TP 34201735 - CNSS 3700027
22, boulevard Abdelkrim Al Khattabi – 20.100 Casablanca – Maroc
Tél. +212 5 22 98 42 88 – Fax +212 5 22 98 34 80 – www.mutandis.com

MUTANDIS — du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE Brut	EXERCICE Amortissements et Provisions	EXERCICE Net	EXERCICE PRECEDENT Net
	Immobilisations en non valeurs – (A)	**8 799 975,00**	**3 339 995,00**	**5 439 980,00**	**6 400 000,00**
A	Frais préliminaires	8 799 975,00	3 339 995,00	5 439 980,00	6 400 000,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles – (B)	**3 102 776,04**	**3 097 761,88**	**5 014,16**	**9 542,06**
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 102 776,04	3 097 761,88	5 014,16	9 542,06
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles – (C)	**5 441 206,46**	**3 179 404,23**	**2 261 802,23**	**2 537 499,22**
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Matériel de transport	390 198,84	401 456,84	188 742,00	191 998,14
	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	4 851 007,62	2 777 947,39	2 073 060,23	2 345 501,08
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations financières –(D)	**1 470 395 342,60**	**53 549 574,97**	**1 416 845 767,63**	**998 423 588,38**
	Prêts immobiliés				
	Autres créances financières	213 097 843,99	9 000 013,39	204 097 831,39	237 337,00
	Titres de participation	1 257 297 518,62	44 549 562,28	1 212 747 956,24	998 186 251,38
	Autres titres immobilisés				
	Ecarts de conversion actif – (E)				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	**1 487 739 320,10**	**63 186 736,08**	**1 424 552 584,02**	**1 007 570 629,66**
	Stocks—(F)				
	Marchandises				
	Matières et fournitures consommables				
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant—(G)	**29 297 001,33**		**29 297 001,33**	**10 751 234,31**
	Fourns. débiteurs, avances et acomptes	13 324,75		13 324,75	190 240,75
	Clients et comptes rattachés	20 685 402,90		20 685 402,90	4 637 678,09
	Personnel	627 517,54		627 517,54	415 997,15
	Etat	2 749 192,65		2 749 192,65	702 743,89
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	4 381 801,60		4 381 801,60	4 730 617,52
	Comptes de régularisation- Actif	839 541,89		839 541,89	83 956,91
	Titres valeurs de placement –(H)	**20 490 547,56**		**20 490 547,56**	**23 615 954,71**
	Ecarts de conversion actif – (I) [Eléments circulants	**0,57**		**0,57**	
	TOTAL II (F+G+H+I)	**49 787 571,46**		**49 787 571,46**	**34 367 189,02**
	Trésorerie-Actif	**2 334 872,21**		**2 334 872,21**	**1 873 881,01**
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P	2 321 888,71		2 321 888,71	1 860 466,37
	Caisse, Régie d'avances et accréditifs	12 983,50		12 983,50	13 414,64
	TOTAL III	**2 334 872,21**		**2 334 872,21**	**1 873 881,01**
	TOTAL GENERAL I+II+III	**1 539 861 763,77**	**63 186 736,08**	**1 476 675 027,69**	**1 043 811 699,69**

MUTANDIS — du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	**1 016 376 633,24**	**1 038 218 125,27**
F	Capital social ou personnel (1)	799 673 700,00	799 673 700,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	799 673 700,00	799 673 700,00
A	Dont versé	799 673 700,00	799 673 700,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	132 914 006,43	132 914 006,43
C	Ecarts de réévaluation		
E	Réserve légale	24 468 800,40	20 402 725,58
M	Autres réserves		
E	Report à nouveau (2)	12 502 765,36	3 906 195,80
N	Résultat en instance d'affectation		
T	Résultat net de l'exercice (2)	46 817 361,00	81 321 497,46
	Total des capitaux propres (A)	**1 016 376 633,24**	**1 038 218 125,27**
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subvention d'investissement		
P	Provisions réglementées		
	Dettes de financement (C)	**370 000 000,00**	
R	Emprunts obligataires		
E	Autres dettes de financement	370 000 000,00	
M	**Provisions durables pour risques et charges (D)**		
A	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
E	**Ecarts de conversion-passif (E)**	**6 752 588,49**	
N	Augmentation des créances immobilisées	6 752 588,49	
T	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	**1 393 129 221,73**	**1 038 218 125,27**
	Dettes du passif circulant (F)	**12 768 693,17**	**5 240 756,26**
P	Fournisseurs et comptes rattachés	1 461 488,37	743 154,74
A	Clients créditeurs, avances et acomptes		
S	Personnel	812 825,75	
S	Organismes sociaux	378 284,82	274 441,02
I	Etat	1 773 087,60	3 829 925,08
F	Comptes d'associés		
C	Autres créanciers	300 099,45	230 616,95
I	Comptes de régularisation passif	8 042 997,72	142 618,40
R	**Autres provisions pour risques et charges (G)**	**434 532,71**	**352 818,14**
C	**Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)**		
I	**TOTAL II (F+G+H)**	**13 203 225,88**	**5 593 574,42**
R	**TRESORERIE PASSIF**	**70 342 580,08**	
C	Crédits d'escompte		
U	Crédits de trésorerie	50 000 000,00	
L	Banques (Soldes créditeurs)	20 342 580,08	
A	**TOTAL III**	**70 342 580,08**	
	TOTAL GENERAL I+II+III	**1 476 675 027,69**	**1 043 811 699,69**

MUTANDIS — du 01/01/2021 au 31/12/2021

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS Propres à l'exercice 1	OPERATIONS Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	PRODUITS D'EXPLOITATION	**67 481 686,70**		**67 481 686,70**	**37 338 339,17**
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	52 462 611,70		52 462 611,70	33 338 339,17
	Chiffres d'affaires	**52 462 611,70**		**52 462 611,70**	**33 338 339,17**
	Variation de stocks de produits (1)				
	Immobilisations produites pour l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	819 075,00		819 075,00	
	Total I	**57 481 686,70**		**57 481 686,70**	**37 338 339,17**
	CHARGES D'EXPLOITATION	**46 512 188,62**	**7 419,93**	**46 519 608,55**	**25 238 281,88**
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	15 544 658,52		15 544 658,52	485 225,44
	Autres charges externes	6 816 215,72	7 419,93	6 823 635,65	5 932 666,29
	Impôts et taxes	487 173,84		487 173,84	478 803,56
	Charges de personnel	20 714 073,50		20 714 073,50	15 968 571,99
	Autres charges d'exploitation	330 000,00		330 000,00	290 000,00
	Dotations d'exploitation	2 620 067,04		2 620 067,04	2 123 014,61
	Total II	**46 512 188,62**	**7 419,93**	**46 519 608,55**	**25 238 281,88**
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**10 969 498,08**	**-7 419,93**	**10 962 078,15**	**12 100 057,29**
	PRODUITS FINANCIERS	**56 273 073,50**		**56 273 073,50**	**74 076 253,54**
	Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	51 603 433,50		51 603 433,50	72 035 865,36
	Gains de change	3 245,84		3 245,84	2 150,36
	Intérêts et autres produits financiers	4 666 394,16		4 666 394,16	2 038 237,82
	Reprises financières : transfert charges				
	Total IV	**56 273 073,50**		**56 273 073,50**	**74 076 253,54**
	CHARGES FINANCIERES	**17 135 799,56**		**17 135 799,56**	**1 998 645,18**
	Charges d'intérêts	8 960 377,48		8 960 377,48	1 997 087,30
	Pertes de change	38 888,05		38 888,05	375,01
	Autres charges financières				1 182,84
	Dotations financières	8 136 534,03		8 136 534,03	
	Total V	**17 135 799,56**		**17 135 799,56**	**1 998 645,18**
V	**RESULTAT FINANCIER (IV-V)**	**39 137 273,94**		**39 137 273,94**	**72 077 608,36**
VI	**RESULTAT COURANT (III+VI)**	**50 106 772,02**	**-7 419,93**	**50 099 352,09**	**84 177 665,65**
	Produits des cessions d'immobilisations	253 041,39		253 041,39	90 095,14
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	51 358,08		51 358,08	5 007,81
	Reprises non courantes : transferts de charges				8 000 000,00
	Total VIII	**304 399,47**		**304 399,47**	**8 095 102,95**
	CHARGES NON COURANTES	**2 682 395,56**		**2 682 395,56**	**8 050 717,14**
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	194 885,99		194 885,99	3 218,55
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	2 487 509,57		2 487 509,57	8 047 498,59
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
	Total IX	**2 682 395,56**		**2 682 395,56**	**8 050 717,14**
X	**RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)**	**-2 377 996,09**		**-2 377 996,09**	**44 385,81**
XI	**RESULTAT AVANT IMPOTS (VI+X)**	**47 728 775,93**	**-7 419,93**	**47 721 356,00**	**84 222 051,46**
XII	**IMPOTS SUR LES RESULTATS**	**903 995,00**		**903 995,00**	**2 900 554,00**
XIII	**RESULTAT NET (XI-XII)**	**46 824 780,93**	**-7 419,93**	**46 817 361,00**	**81 321 497,46**
XIV	**TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)**	**114 059 159,67**		**114 059 159,67**	**119 509 695,66**
XV	**TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)**	**67 234 378,74**	**7 419,93**	**67 241 798,67**	**38 188 198,20**
XVI	**RESULTAT NET (Total des produits-Total des charges)**	**46 824 780,93**	**-7 419,93**	**46 817 361,00**	**81 321 497,46**

Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui Casablanca

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes
4, Place Marréchal Casablanca

Aux associés de la société
MUTANDIS S.C.A.
22, Bd Abdelkrim Al Khattabi
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 1er avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MUTANDIS S.C.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 016 376 633,24 dont un bénéfice net de MAD 46 817 361,00.

Ces états ont été arrêtés par votre Gérant en date du 22 février 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MUTANDIS S.C.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Titres de participation Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de KMAD 1 257 298 et une valeur nette de KMAD 1 212 748 (Provision de KMAD 36 413 sur le titre FENYADI, KMAD 4 344 sur le titre Isham Finance et KMAD 3 792 sur le titre Mutandis Auto), soit 82,13% du montant total de l'actif, ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur actuelle de ses titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre. En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à : *Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :* - Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ; *Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :* - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale ; - Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions. Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique, sur la base de sondages, des données des valeurs actuelles retenues par la société.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les